

# 20 000 travailleurs d'Indochine

Septembre 1939, la France entre en guerre. Pour le gouvernement de la III<sup>e</sup> République, il est naturel de piocher sans compter dans les réserves humaines des peuples colonisés afin de soutenir la patrie en difficulté. Ordre est donné à l'administration de l'Indochine de recruter dans chaque village un nombre déterminé d'hommes. Quelques volontaires se présentent, mais trop peu.

La règle devient alors la suivante : chaque famille qui compte au moins deux hommes en âge de partir (entre 18 et 45 ans) doit en fournir un à la France, sinon leur père sera envoyé en prison. 20 000 paysans sont ainsi recrutés, puis expédiés en fond de cale vers la métropole afin de servir non pas de soldats, mais d'ouvriers dans les usines d'armement.

Débarqués à Marseille, ces hommes passent leur première nuit sur le sol de la mère patrie... à la prison des Baumettes, qui vient d'être construite. Organisés en 73 compagnies de 250 hommes chacune, ils sont ensuite envoyés à travers l'Hexagone dans des établissements appartenant à la Défense nationale.

La défaite, en juin 1940, surprend tout le monde. Quelques milliers de ces travailleurs indochinois (appelés aussi ONS, pour « ouvriers non spécialisés ») sont rapatriés. Mais dès l'été 1941, la route maritime vers l'Extrême-Orient est coupée par la flotte britannique. 14 000 ONS indochinois se retrouvent bloqués en France pour toute la durée de la Seconde guerre mondiale, et même au-delà.

Le service de la main-d'œuvre indigène (M.O.I.1), qui gère ces hommes au sein du ministère du Travail, décide alors de louer cette main d'œuvre à des entreprises privées (usines de textiles, industries métallurgiques, scieries, exploitations agricoles...) qui le désirent, ou à des collectivités locales pour des travaux de voiries, d'assèchement de marais, de coupe de bois, etc...